

BOUGEZ AUTREMENT !

Le Guide Vélo pour vos trajets au quotidien



L'AGGLO
100% DURABLE !



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

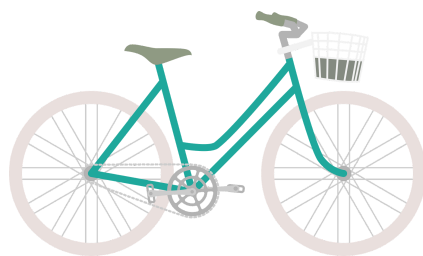
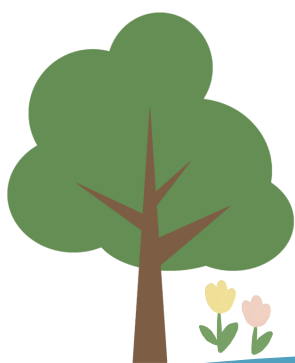
PRÉAMBULE

Le vélo est aujourd'hui bien plus qu'un simple mode de loisir. Il est devenu un outil essentiel pour se déplacer de manière écologique, économique et saine.

Ce guide a été conçu pour accompagner les agents utilisant ou souhaitant utiliser le vélo dans le cadre de leur déplacement domicile-travail, qu'ils soient débutants ou confirmés dans leur pratique. Vous y trouverez des conseils pratiques, des informations sur le matériel, la sécurité, les infrastructures locales et des astuces pour profiter pleinement de vos trajets.

L'objectif est simple : encourager une mobilité durable, agréable et sécurisée.

Ce document regroupe un ensemble d'informations que vous connaissez, sans doute déjà, mais la répétition est pédagogique.



SOMMAIRE

1- Les idées reçues !	p.3
2- Pourquoi rouler à vélo ?	p.4
3- Choisir son vélo	p.5
4- Protéger son vélo	p.7
5- Bien s'équiper	p.8
6- Règles de conduite	p.9
7- Sécurité des cyclistes	p.10
8- Acheter, louer, réparer	p.12
9- Se remettre en selle	p.14
10- Infrastructures vélo	p.15
11- Intermodalité	p.16



1- Les idées reçues !



1

LE VÉLO C'EST JUSTE UN LOISIR

Pas que. C'est aussi un excellent mode de déplacement au quotidien notamment pour les courts trajets et un excellent moyen de rester actif

2

ON NE PEUT RIEN TRANSPORTER À VÉLO

Paniers, sacoches, vélo cargo ... sont des solutions idéales pour transporter vos courses, du matériel, et même des enfants.

3

À VÉLO JE VAIS MOINS VITE

En milieu urbain et aux heures de pointe vous allez plus vite à vélo qu'en voiture en évitant les embouteillages et la recherche de place de stationnement

LE VÉLO C'EST COMPLIQUÉ À ENTREtenir

Un simple nettoyage, huiler les chaines, gonfler les pneus ainsi que d'autres vérifications ponctuelles suffisent à prévenir la majorité des pannes

4

LE VÉLO C'EST POUR LES BEAUX JOURS

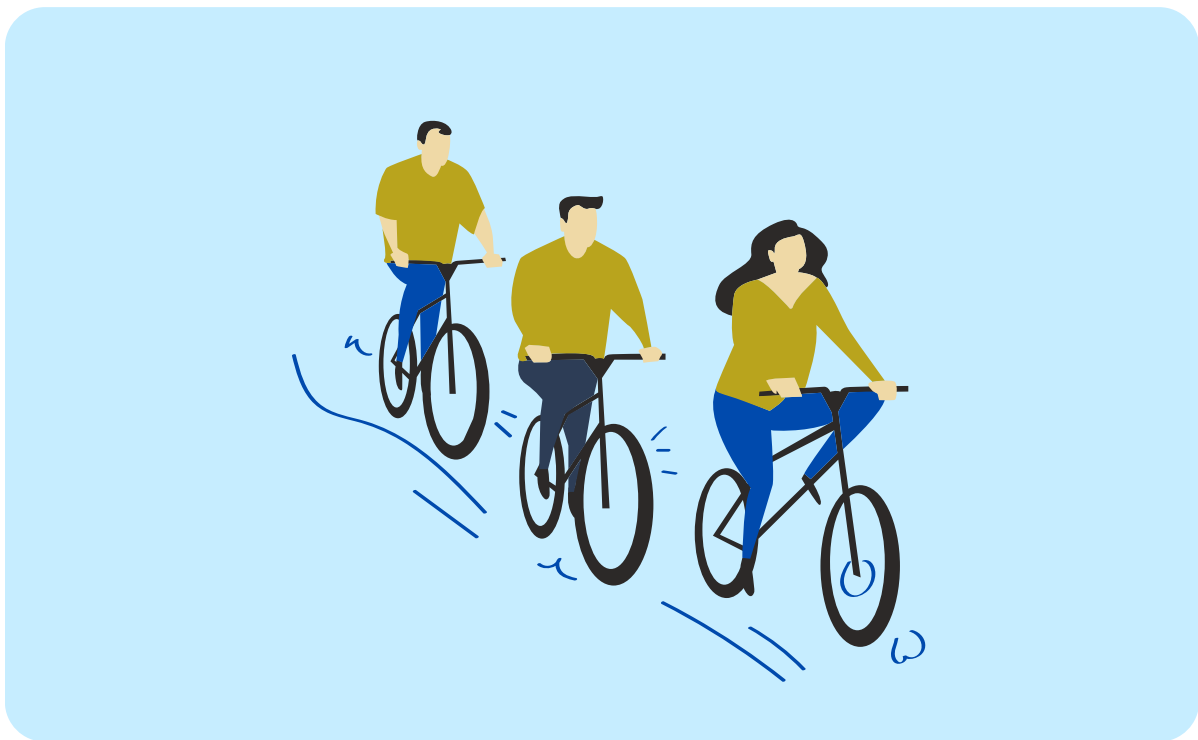
Il est certes plus agréable de rouler pendant les beaux jours mais avec des équipements adaptés, la météo ne sera pas un obstacle : veste imperméable, surpantalon etc.

5

LE VÉLO C'EST DANGEREUX

La clé, **c'est voir et être vu.**
Bien s'équiper et respecter le code de la route réduisent fortement les risques et permettent de rouler en toute confiance. Plus les cyclistes sont nombreux, plus la sécurité s'améliore.

6



2- Pourquoi rouler à vélo ?



Le vélo agit comme un médicament préventif.

Il permet d'intégrer facilement une activité physique régulière à son quotidien, sans contrainte de temps.

Pédaler régulièrement aide à lutter contre la sédentarité, à réduire les risques d'obésité et à améliorer les conditions physiques générales — tout en favorisant le bien-être mental.



Le vélo, c'est zéro carburant, très peu d'entretien et aucun frais de stationnement.

Comparé à la voiture, il réduit nettement les dépenses liées aux transports du quotidien.



Le vélo est un mode de déplacement propre et durable.

Contrairement à la voiture, son empreinte carbone reste faible.

Il contribue à réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores.

3- Choisir son vélo

Le choix du vélo dépend de l'usage que vous en faites. Il existe plusieurs variétés de vélos :

Vélo de route : vitesse et longues distances



VTT (vélo tout terrain) : terrains accidentés, montagne, sentiers



Gravel / voyage : polyvalent, pour l'aventure



Vélo pliant : idéal pour combiner avec les transports publics



Vélo de ville : déplacements quotidiens et confort



3- Choisir son vélo

Vélo électrique (VAE) : facilite les trajets longs ou vallonnés



Vélos cargo, longtail ou biporteur : pour transporter des enfants ou du matériel



Vélo adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR) : tricycles, tandems ...



Pour bien choisir son vélo il faut :

- 1) **Définir son type de pratique** (usage) et **le terrain** (plat ou vallonné).
- 2) **Penser aux dimensions et au stationnement** : avoir un espace dédié au stationnement (chez soi ou au bureau) facilite grandement l'usage du vélo. À l'inverse, devoir monter un vélo lourd dans les escaliers ou le rentrer dans un appartement sans ascenseur peut vite devenir contraignant. Cela peut influencer sur le choix du vélo.
- 3) **Prendre en compte son niveau** :
Pour les débutants : vélos en entrée de gamme, confortable et simple.
Pour les pratiquants réguliers, expérimenté : gamme intermédiaire ou supérieure.
- 4) **Déterminer son budget**
Entrée de gamme : découvrir sans trop investir.
Moyen de gamme : équilibre confort/performance/durabilité.
Haut de gamme : pour passionnés exigeants.
- 5) **Choisir la bonne taille de cadre** : il est important de se sentir à l'aise sur un vélo afin de rouler en toute sécurité. Un vélo adapté à la morphologie évite douleurs et inconforts.

4- Protéger son vélo



Le marquage vélo est une étape essentielle pour protéger son vélo contre le vol et augmenter les chances de le retrouver.

Depuis janvier 2021, tous les vélos neufs vendus par un professionnel doivent être obligatoirement marqués, et depuis juillet 2021, cette obligation s'applique aussi aux vélos d'occasion revendus par un commerçant.

Chaque vélo reçoit un numéro unique gravé ou apposé sur le cadre, enregistré dans la base nationale Bicycode, gérée par la Fédération Française des Usagers de la Bicyclette (FUB). En cas de vol, ce numéro permet d'identifier rapidement le propriétaire.

Le marquage est effectué chez les vélocistes ou par certaines structures associatives comme l'ADAV (association droit au vélo) qui peuvent le proposer de façon gratuite ou payante lors d'événements ou d'action locale de sensibilisation.

Même avec un marquage, un vélo bien attaché reste la meilleure protection contre le vol. Voici quelques réflexes à adopter :

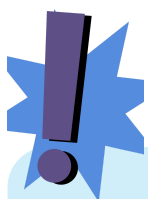
- Utiliser un antivol en U ou pliable homologué, plus résistant qu'un câble.
- Attacher le cadre et la roue avant à un point fixe solide (arceau, poteau, barrière scellée).
- Choisir un lieu visible et éclairé, idéalement proche d'un passage fréquenté.
- Éviter d'attacher uniquement la roue avant, facile à démonter.
- Retirer les accessoires amovibles (batterie de VAE, sacoches, lumières, compteur), si le vélo n'est pas garé dans un endroit sécurisé, avant de s'éloigner.

En complément du marquage et d'un bon antivol, il est recommandé de souscrire à une assurance vélo.

- Plusieurs formules existent selon l'usage et la valeur du vélo :
- Assurance vol et casse : couvre la disparition du vélo ou les dommages matériels.
- Assurance responsabilité civile : prise en charge en cas de dommages causés à autrui.
- Assurance tous risques ou spécifique VAE : adaptée aux vélos à assistance électrique, souvent plus coûteux.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès des compagnies d'assurance.

5- Bien s'équiper



Pour rouler à vélo, il est important de bien s'équiper pour assurer sa sécurité et son confort.

Outre les équipements obligatoires, pensez aux accessoires qui facilitent la pratique du vélo : antivol, sacoches, vêtements adaptés pour la météo, etc.

À VÉLO : LES PANNEAUX DE SIGNALISATION À CONNAÎTRE



ACCÈS INTERDIT
AUX CYCLES



BANDE OU PISTE CYCLABLE
CONSEILLÉE ET RÉSERVÉE
AUX CYCLES (DÉBUT ET FIN)



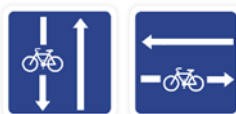
PISTE OU BANDE
OBLIGATOIRE POUR
LES CYCLES (DÉBUT ET FIN)



PANONCEAU DE CATÉGORIE CYCLE :
VOIE RÉSERVÉE AUX VÉHICULES DE
TRANSPORT EN COMMUN
ET AUTORISÉE AUX CYCLES



SIGNALISATION D'UNE VOIE VERTE :
RÉSERVÉE AUX PIÉTONS, AUX CAVALIERS
ET AUX VÉHICULES NON MOTORISÉS
(DÉBUT ET FIN)



DOUBLE-SENS CYCLABLE :
VOIE À DOUBLE SENS POUR
LES CYCLES ET À SENS UNIQUE
POUR LES AUTRES VÉHICULES



TOUT DROIT OU TOURNE-À-DROITE :
AUTORISATION DE DÉPASSER LE
FEU ROUGE, EN CÉDANT LE PASSAGE
AUX PIÉTONS ET AUX VÉHICULES
QUI BÉNÉFICIENT DU FEU VERT



ZONE DE RENCONTRE :
PRIORITÉ AUX PIÉTONS ;
DOUBLE-SENS CYCLABLE

6- Règles de conduite

Obligations

- Circuler sur le côté droit de la chaussée.
- Avertir avant de changer de direction (par un geste du bras ou un équipement adapté)
- Se remettre en file à l'approche d'un véhicule quand la circulation se fait en groupe (sauf dans les aires piétonnes, zones de rencontres, voies vertes)
- S'équiper correctement pour assurer sa sécurité

Interdictions et amendes

- Ne pas équiper son vélo d'éclairage : 11 €
- Ne pas porter son gilet hors agglomération : 35 €
- Ne pas s'arrêter au feu rouge ou stop (sauf si une signalisation le permet) : 135 €.
- Circuler sur un trottoir (sauf enfant de moins de 8 ans) : 135 €
- Porter des écouteurs, utiliser son téléphone en pédalant : 135 € (pensez à vous équiper d'un support téléphone ou à préparer vos trajets en amont)
- Transporter un passager sans siège adapté : 35 €

7- Sécurité des cyclistes

L'espace routier est partagé par diverses catégories d'usagers, ce qui impose à chacun une conduite responsable pour la sécurité collective. Face aux cyclistes, une prudence accrue est essentielle pour respecter les règles de circulation et anticiper les imprévus.

Le premier réflexe doit être de réduire sa vitesse pour maintenir une distance sécuritaire lors des croisements et des dépassements.

Lorsqu'un dépassement est nécessaire, le conducteur doit s'écarter du cycliste. La distance de sécurité latérale à respecter est de minimum 1,5 mètre hors agglomération et d'au moins 1 mètre en agglomération. Si les conditions de sécurité le permettent, il est autorisé de franchir une ligne continue pour effectuer ce dépassement.

Comprendre et respecter les aménagements cyclables est fondamental pour garantir la sécurité des cyclistes. Cette responsabilité implique de ne jamais rouler, s'arrêter ou stationner sur une piste ou une bande cyclable, sauf si une signalisation spécifique l'autorise. Empiéter sur ces espaces met les cyclistes en danger en les forçant à se déporter vers le trafic motorisé.

Un exemple crucial de respect de ces aménagements est **le sas vélo**, un espace réservé, situé aux feux tricolores. Cet espace avancé est délimité par une ligne d'arrêt en retrait pour les véhicules motorisés.



Le sas vélo est conçu pour améliorer la visibilité des cyclistes et leur permettre de s'insérer en toute sécurité dans la circulation au démarrage, notamment pour effectuer un tourne-à-gauche. Les conducteurs ont l'interdiction formelle de s'y engager ou de s'y immobiliser, contribuant ainsi directement à la sécurité des usagers à vélo.

7- Sécurité des cyclistes

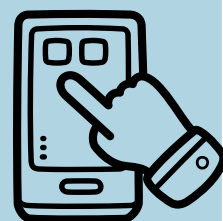


Toujours dans le cadre du partage de l'espace entre les usagers, un aménagement particulièrement concerné est le **chaucidou**. **Le chaucidou, contraction de chaussée à voie centralisée banalisée, est un aménagement routier qui permet de partager la chaussée entre automobilistes et cyclistes en toute sécurité.**

Il se compose d'une voie centrale pour les véhicules motorisés et de deux bandes latérales pour les cyclistes. Ces bandes ne sont pas des pistes cyclables séparées, mais des espaces réservés à leur circulation lorsque la route est dégagée.

Lorsqu'une voiture croise un autre véhicule, elle peut temporairement empiéter sur les bandes latérales, à condition qu'aucun cycliste ne s'y trouve. En présence d'un vélo, les automobilistes doivent ralentir et rester derrière, le temps que le croisement soit possible en toute sécurité.

Des outils comme Geovelo, Komoot, Strava aident à planifier les trajets à vélo. Pour plus de confort, il est utile d'anticiper la météo avec des vêtements adaptés et d'utiliser les équipements disponibles au bureau (local vélo, douche, casiers). Enfin, adopter quelques bonnes habitudes – éclairage, casque, gilet, entretien régulier et souplesse avec les transports publics – garantissent sécurité et sérénité au quotidien.



8- Acheter, louer, réparer

Si vous voulez vous équiper, voici une liste non exhaustive de vélocistes sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane :

MAGASINS SPECIALISÉS

- Cyclable Béthune – Verquin (vente, location, réparation)
- Terre de Vélo – Béthune (vente, réparation)
- Cycles Degraeve – Univers du Vélo – Lambres-lez-Aire (vente, réparation)
- Cycles Matton – Estrée-Blanche (vente, réparation)
- Cycles Vinch – Annezin (vente, réparation)
- Giant – Bruay-la-Buissière (vente, réparation)

OCCASION ET ATELIERS SOLIDAIRES

- Ressourcerie “À la Courte Échelle” – Bourecq (vente de vélos d’occasion, atelier de réparation solidaire)
- Répar’tin Vélo – Béthune (vente de vélos d’occasion, atelier participatif vélo, ouvert le mercredi de 14h30 à 17h30)

SERVICES MOBILES ET MARCHÉS

- Univers du Vélo 62 – Atelier mobile présent sur les marchés de Béthune et Lillers, interventions à domicile : 07 63 33 07 78
- Micky's Vélos – Atelier mobile, marchés locaux, réparation à domicile : 07 60 65 61 73

ENSEIGNES SPORTIVES ET AUTO

- Décathlon – Fouquières-lès-Béthune (vente, réparation)
- Intersport – Béthune, Bruay, Auchy-les-Mines (vente, réparation)
- Norauto – Béthune, Bruay (vente, réparation)
- Midas – Béthune / Bruay, Lillers (vente, réparation)

8- Acheter, louer, réparer

LOCATION

Le réseau Tadao propose un service de location de vélo de longue durée (biclo). Ce dispositif permet de louer facilement un vélo classique, à assistance électrique, vélo pliable classique ou électrique, vélo cargo biporteur, vélo cargo longtail, vélo enfant, trottinette électrique, fourni avec des accessoires (antivol, panier), pendant 1, 6 ou 9 mois. Pour plus d'infos : [TADAO - Louez votre Biclo](#)

Pour acheter votre vélo et équipements de sécurité, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane propose depuis 2022, le dispositif Pass'Mobil'Agglo pour les habitants du territoire. Pour plus d'informations : Pass'Mobil'Agglo : le coup de pouce pour l'achat d'un vélo est de retour en 2025 ! | [Bethune-Bruay.fr](#)

Outre l'Agglomération, des communes comme Béthune, Billy-Berclau, Divion et Calonne-Ricouart proposent des aides. N'hésitez pas à vous rapprocher des mairies pour avoir plus d'informations.



9- Se remettre en selle

Pour encourager la pratique du vélo et donner envie à chacun de pédaler, plusieurs programmes et événements sont proposés sur le territoire :

- Vélos-Égaux : un dispositif gratuit qui facilite l'accès au vélo, notamment pour les personnes en situation de précarité, par des séances de conduite vélo théorique et pratique, initiation à la mécanique vélo et remise de vélo. Toutes les informations sur le site www.veloegaux.fr
- Balades de l'ADAV (Association Droit au Vélo) : sorties conviviales organisées régulièrement pour découvrir les itinéraires locaux, se remettre en confiance et apprendre à circuler en groupe en toute sécurité. Contact : bethune@droitauvelo.org
- Parce qu'ils inspirent souvent les adultes, apprendre aux enfants à rouler à vélo est une étape clé. Le SRAV (Savoir Rouler à Vélo) : programme destiné aux enfants, porté par la direction des sports au sein des centres d'initiation multisports, qui leur apprend à maîtriser leur vélo, à circuler sur la voie publique et à adopter les bons réflexes de sécurité. Plus d'informations sur le site www.bethunebruay.fr
- Challenge "Mai à vélo" : une initiative nationale qui incite à utiliser le vélo au quotidien tout au long du mois de mai, dans une ambiance ludique et collective. L'Agglomération y participe depuis 2023, chaque kilomètre parcouru compte.
- Semaine de la mobilité durable : un temps fort annuel où des animations, ateliers et démonstrations mettent en avant les alternatives à la voiture, dont le vélo comme solution incontournable.

Ces actions permettent de reprendre confiance, de progresser en sécurité et surtout de redécouvrir le plaisir de se déplacer à vélo, seul, en famille ou entre collègues.

10- Infrastructures vélo



Stationnement : sur le site de l'Hôtel Communautaire, un garage à vélos équipé de 8 arceaux (soit 16 places) est disponible, complété par un abri couvert offrant 24 places supplémentaires. Dans les gares, des abris vélos sécurisés sont également accessibles avec la carte Tadao. Certains sites communautaires disposent également de solutions de stationnement.

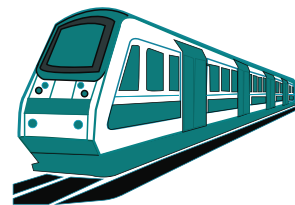
Équipements sur site le site de l'Hôtel Communautaire : des douches sont accessibles au sous-sol, ainsi que des vestiaires hommes et femmes, disponibles sur demande via le service Patrimoine.

Les autres sites sont équipés de douches mais toutes ne disposent pas de vestiaires.

Des gilets et quelques brassards sont disponible pour sécuriser vos déplacements à vélo. Pour en bénéficier, merci d'en faire la demande auprès du service mobilité. Il est important que vous soyez vus pour votre sécurité.

Pour préparer vos trajets, des cartes minutes vélo sur le territoire sont disponibles pour vous donner un aperçu du temps de trajet et de l'itinéraire à emprunter aussi bien avec un vélo classique qu'avec un vélo à assistance électrique : <https://www.bethunebruay.fr/fr/jy-va-is-velo>

Réseau cyclable intercommunal : l'Agglomération travaille sur le développement d'aménagements cyclables autour des pôles gare du territoire afin de faciliter les trajets domicile-travail et les déplacements quotidiens à vélo. Elle aménage également des itinéraires touristiques, comme la véloroute du Canal d'Aire, permettant de profiter du territoire de manière durable et agréable.



11- Intermodalité

Associer le vélo aux transports en commun est une solution pratique, économique et durable pour les trajets du quotidien. Cette complémentarité facilite les déplacements et permet de réduire l'usage de la voiture.

Certaines gares du territoire sont équipées d'abris vélos sécurisés, accessibles avec la carte Tadao. Cela permet de stationner facilement son vélo.

Les vélos pliants (dimensions inférieures à 130 × 90 cm) sont acceptés gratuitement et sans réservation dans tous les trains TER, considérés comme des bagages.

Depuis le 6 juillet 2025, la réservation gratuite mais obligatoire pour les vélos non pliés concerne uniquement certaines lignes TER, notamment les lignes K12 (Paris Nord – Lille Flandres), K13 (Paris Nord – Cambrai – Maubeuge), K14 (Paris Nord – Saint-Quentin), K16 (Paris Nord – Calais), K21 (Amiens – Calais Ville) et K70 (Lille – Dunkerque). Ces lignes ne desservent pas directement la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, mais la mesure s'applique en cas de correspondance ou de voyage au-delà du territoire. Embarquez dans les voitures signalées par un pictogramme vélo et évitez les heures de pointe pour plus de confort.

Le réseau Tadao facilite l'usage combiné du vélo et du train sur les trois agglomérations : Béthune-Bruay Artois Lys Romane, Hénin Carvin et Lens Liévin car avec votre abonnement bus, vous pouvez voyager entre les gares des 3 territoires.

Si vous utilisez les transports en commun pour vos trajets domicile-travail (bus, train ou métro), ou si vous louez un vélo ou une trottinette chez Tadao, votre employeur rembourse jusqu'à 75 % de votre abonnement, grâce au dispositif mobilité durable.

Les vélos pliants sont autorisés dans les bus Tadao, à condition d'être pliés avant la montée et de ne pas gêner les autres voyageurs.

Des abris et arceaux vélos sont installés près des pôles d'échanges et des arrêts principaux pour faciliter le stationnement.



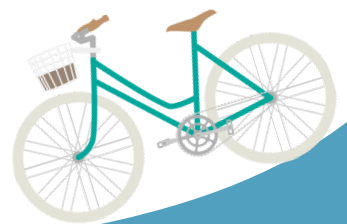
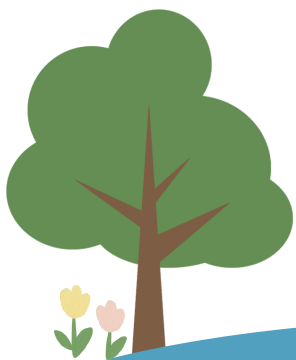
CONCLUSION

Chaque coup de pédale compte. Le vélo permet d'allier santé, économies, écologie et plaisir. Que vous soyez novice ou passionné, en ville ou en campagne, seul ou en famille, il existe toujours une solution adaptée pour se déplacer autrement.

L'Agglomération poursuit son engagement en faveur d'une mobilité plus durable, en développant des infrastructures, des services et des aides pour faciliter la pratique du vélo au quotidien.

Prochainement, des vélos à assistance électrique (VAE) seront mis à disposition à l'Hôtel Communautaire pour les déplacements professionnels des agents. Des outils de réparation seront également disponibles afin de favoriser l'entretien des vélos sur place. Il s'agit d'un projet expérimental qui par la suite, pourra être déployé sur différents sites de l'Agglomération.

Une communauté de cyclistes sera prochainement créée via Teams, permettant aux agents de partager leurs expériences, conseils et trajets. À terme, un réseau de référents vélo sera déployé sur chaque site, afin d'animer la démarche, d'encourager la pratique et de faire progresser collectivement la culture vélo au sein de l'Agglomération. Alors, pourquoi ne pas vous y mettre dès aujourd'hui ?



2026

Le Guide Vélo pour vos trajets au quotidien



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

L'AGGLO
100% DURABLE !